

Résumé de la thèse

Olivier Rozenberg

orozen@hotmail.com

Le Parlement français et l'Union Européenne (1993-2005) : l'Europe saisie par les rôles parlementaires

Thèse de science politique soutenue le 5 décembre 2005 à l'Institut d'Etudes Politiques de Paris

Directeur : Richard Balme

Jury : Marc Abélès, Richard Balme, Philippe Braud, Florence Haegel, Eric Kerrouche (rapporteur) et Paul Magnette (rapporteur)

Mention très honorable avec félicitations du jury à l'unanimité et un avis favorable à publication

La thèse est consacrée à l'eupéanisation des rôles des parlementaires nationaux français de 1993 à 2005. Elle porte ainsi sur les relations unissant les parlementaires nationaux français, députés et sénateurs, à l'Union européenne. La question qui sert de point de départ à la réflexion est simple : pourquoi une majorité d'élus semble-t-elle délaissier les affaires européennes ? Le faible investissement de l'Union européenne par les assemblées ne laisse en effet pas de surprendre tant l'Europe a pris une importance essentielle dans la production des politiques publiques. Corrélativement, ce travail s'intéresse également à la minorité de députés et sénateurs actifs et intéressés par les affaires européennes.

La thèse explore les procédures et les outils institutionnels développés principalement depuis le traité de Maastricht dans les assemblées : l'article 88-4 de la Constitution, les Délégations pour l'Union européenne, et le vote de résolutions parlementaires sur des projets d'actes communautaires. Elle fait valoir que la perspective institutionnelle, loin d'être négligeable, doit être intégrée à une sociologie de la mobilisation des acteurs afin de saisir notamment les conditions d'activation, par les élus, des dispositifs existants. Le rapport quotidien des parlementaires nationaux aux affaires européennes peut être appréhendé en terme d'interprétation de rôles plutôt que de satisfaction d'intérêts. En effet, le paradigme rationaliste, dominant dans les études législatives, ne rend compte qu'imparfaitement de la logique de délaissier des affaires européennes par une majorité d'élus et d'investissement par une minorité. Le quotidien des députés n'appelle pas à la satisfaction de leurs intérêts premiers (la réélection, la carrière...) mais à l'interprétation de normes de comportements et de présentations de soi constituées au file du temps dans les assemblées : les rôles parlementaires. L'analyse, largement inspirée de Donald Searing (*Westminster's World. Understanding Political Roles*, Cambridge MA, Harvard University Press, 1994), distingue différents rôles : l'élu de terrain, le défenseur d'une cause, l'ambitieux, l'homme du Parlement... Elle cherche à démontrer que l'eupéanisation des parlements nationaux s'opérationnalise à travers l'eupéanisation – souvent

difficile – de ces rôles portés par l'institution. L'hypothèse centrale suivante est ainsi avancée : les parlementaires nationaux français se mobilisent sur certains enjeux européens quand/si l'Europe aide à l'interprétation de leur rôle, quel qu'il soit.

Sa vérification est menée en suivant une méthode qualitative et subjectiviste : 113 entretiens ont été réalisés en France dont 42 auprès de députés, 13 auprès de sénateurs et 7 auprès d'anciens ministres du gouvernement Jospin. Les interviews se concentraient particulièrement sur la onzième législature (1997-2002) mais des cas d'étude relevant d'une période plus longue (1993-2005) sont considérés. Les entretiens semi-directifs, réalisés en face-à-face au Parlement, constituent des dispositifs de recueil de l'opinion des parlementaires et d'observation *in situ* des élus. L'information collectée lors des entretiens et la documentation rassemblée sont utilisées afin d'identifier le rôle exercé par le parlementaire et son rapport à l'Europe. Outre l'analyse des procédures dédiées au contrôle des questions communautaires, certains cas d'étude ont été particulièrement approfondis. Peuvent être cités : l'analyse de l'enjeu européenne lors des élections législatives de 2002, sur un plan national et en circonscription ; les activités communautaires des parlementaires en circonscription, notamment les mobilisations relatives à la politique de cohésion ; la difficile transposition de la directive « oiseaux » de 1979 lors du vote de lois sur la chasse en 1998 et en 2000 ; ainsi que les débats parlementaires sur les traités européens (Amsterdam, Nice, le traité constitutionnel).

L'étude du rapport au débat et enjeux européens des différents rôles et sous-rôles qui composent l'Assemblée nationale et le Sénat permet de vérifier l'hypothèse centrale en soulignant la place déterminante réservée à la recherche de gratifications d'ordre émotionnel et psychologique. En premier lieu, les enjeux européens n'ont pas d'influence sur l'élection ou la réélection d'un parlementaire. Ensuite, l'« Europe » transforme certains rôles, tel l'élu de terrain mué en défenseur du terroir ou en entrepreneur local européenisé. La volonté de protéger les électeurs de la circonscription incite en effet certains élus à défendre des dossiers communautaires, et d'autres à bloquer les normes européennes au nom de la défense du local. Les élus idéologues se sont affirmés en matière européenne pendant une quinzaine d'années à travers les souverainistes. L'unanimité caractéristique de la façon dont la construction européenne est défendue en France a contribué, par réaction, à alimenter la contestation souverainiste. Il est plus difficile à certains parlementaires d'europeaniser l'interprétation d'autres rôles, tels les ambitieux. Le capital politique personnel des dirigeants demeure en effet largement indépendant de références ou d'expériences européennes. Cependant, les ministrables ou les présidentiables peuvent user de l'enjeu européen pour contester la direction de leur formation. En dernier lieu, la difficile affirmation des élus spécialistes de l'Europe est comprise comme l'émergence problématique d'un rôle parlementaire. Certains spécialistes de l'Europe s'apparentent ainsi à des experts désireux de changer la politique du gouvernement, d'autres à des « Bourbonniens » souhaitant profiter de la sociabilité parlementaire, d'autres enfin à des défenseurs de l'intérêt général.

L'étude de ces différents sous-rôles confirme effectivement que la mobilisation européenne permet rarement de satisfaire aux intérêts des parlementaires, qu'il s'agisse de la réélection, de l'influence sur les politiques publiques ou de l'accès à des postes enviés. Cependant, les actions de

mobilisation analysées sont entreprises par des députés ou des sénateurs qui éprouvent une satisfaction d'ordre émotionnelle canalisée par les prescriptions du rôle parlementaire qu'ils ont choisi d'endosser. Quels que soient leur positionnement vis-à-vis de l'intégration européenne, ces parlementaires témoignent, du fait de leur activisme, que le Parlement pourrait trouver sa place dans la gouvernance européenne. A cet égard, les capacités de médiation des élus vis-à-vis de la circonscription ou le rôle des séances parlementaires vis-à-vis du débat public national constituent des éléments à prendre en compte au même titre que l'examen spécialisé des projets de norme communautaire.